

Bilan de la VPRT Bureaux

Mon mandat est de bien défendre vos droits tout en respectant la convention collective et en vous transmettant des informations. Mon rôle est de veiller à vos conditions de travail.

Le plancher d'emploi demeure toujours un enjeu dans nos bureaux car l'employeur recherche toujours à couper des postes de travail. Le plancher d'emploi (article 2 :09) se chiffre à 53 et, à l'heure actuelle, nous sommes à 55. L'employeur étudie donc la possibilité d'en abolir d'autres. Il est de notre devoir, à vous et moi, de démontrer l'utilité de nos postes de travail.

Le projet Martini et la pandémie ont occasionné des changements dans certains postes. Il y a des postes avec des surcharges énormes et d'autres un peu moins. Sachez que je suis très consciente que vous êtes à bout de souffle. La pénurie d'employés est un facteur irritant et qui donne bien des maux de tête.

Faites votre possible pour mener à bien votre travail mais ne vous rendez pas malade. Soyez attentifs aux indices qui peuvent attaquer votre santé mentale.

Voici mes réalisations :

- Envoi d'un journal hebdomadaire pour vous renseigner sur l'actualité des activités syndicales et toutes autres informations pertinentes.
- Gain obtenu : Sur la différence en salaire d'une affectation temporaire d'un membre régulier.
- Gain obtenu : Réclamation grief 20 :02 d'un employé temporaire n'ayant pas accès à l'outil Teams. Assignation durant son absence en maladie et manque de vigilance par les ressources humaines. Un poste de commis B aurait dû lui être octroyé.
- Grief : Article 10 :19 :01 Horaires variables. Plusieurs gestionnaires n'ont pas établi et communiqué par écrit leurs besoins opérationnels, ni remis une copie au syndicat avant le 1er avril 2021.
- Article 25 :09 - En juin, l'employeur nous convoque sous cet article. Nous avons fait face à une possibilité d'abolition de poste et, avec les commis du service, nous avons travaillé à démontrer l'utilité et la surcharge de travail d'un poste aboli. Résultat, nous avons obtenu un recul de l'employeur et une remise à plus tard. Merci aux commis de ce service de votre collaboration et solidarité.
- Projet pilote "Photos bouteilles système WEB" avec la participation des 3 commis B au service Laboratoire. Une problématique d'encombrement de caisses en attente sur le convoyeur pour la prise de photos de bouteilles ralentissait le travail des commis. En avril, on nous a proposés de prendre en charge la tâche de prises de photos, auparavant exécutées par des graphistes venant de l'accréditation SPTP. Les conditions étaient que nous ne devions pas créer un nouveau poste et que la tâche nous serait prêtée pour une période de temps indéterminée. Un projet pilote s'est donc mis en branle en juin et s'est terminé le 1er octobre 2021 et les résultats de nos attentes gratifiantes n'ont pas été favorables ni concluantes. Donc, ç'a été rejeté par les 3 commis B au service Laboratoire, en accord avec le syndicat. Je me dois de remercier les 3 commis qui ont su faire preuve de patience et qui ont travaillé fort durant tout l'été sur ce projet pilote. Je suis fière de votre solidarité.
- Article 17 - Un comité composé de France Fortin et moi-même a été formé pour les évaluations des tâches. Il m'a fallu réviser la composition du comité puisque France abandonnera le comité éventuellement. Nicole Chaput prendra la relève. Roselyne Trudeau s'est également proposée comme substitut.
- Rappel sur l'équité salariale en comité paritaire avec l'employeur. En processus prochainement, le comité sera formé par France Fortin et moi-même.
- Aménagement d'un local exclusif pour le SEMB au CSM.

- Reprise des rencontres interrelations avec le comité SPTP.
- Sollicitation des ressources humaines afin de procéder rapidement à l'embauche de temporaires pour les listes A et B, résultant à 10 nouvelles ressources sur une période de 4 mois et ce, malgré la pénurie. Tous ont été rencontré pour la formation d'une heure syndicale qui a été vraiment agréable. Malheureusement, ce fut une courte période puisque, en septembre, nous sommes retombés en pénurie de recrutement de main-d'œuvre.
- Conception d'un guide sur les articles spécifiques de la convention collective pour les temporaires.
- Création d'une carte de souhaits pour nos membres à la retraite.

En conclusion :

Soyez assurés que votre collaboration est essentielle à la recherche de solutions concernant les enjeux et les problématiques touchant nos emplois. Pour le futur, ma détermination à protéger nos postes de travail et notre bien-être dans nos fonctions fait partie de mes intérêts les plus vifs. Encore une fois, je remercie ceux et celles qui font preuve de solidarité; c'est la force de la réussite pour obtenir des meilleures conditions de travail.



Sylvie Larocque
VPRT Bureaux